

LETTRE D'INFORMATION **Novembre 2019**

Mesdames, Messieurs,
Chères et chers Membres de l'APEGE,

Tous les membres de l'Association, avec ou sans Internet, ont accès à la « Lettre Info ». Vous la retrouvez sur le site, en page d'accueil, sous « Actualités ».

Nous remercions celles et ceux qui nous lisent régulièrement. N'hésitez pas à nous faire part des problèmes de retraite rencontrés. Le Comité les fera remonter auprès du Président du Comité et du directeur général de la CPEG, ou de tout autre autorité. Les remarques qui nous parviennent aident vos représentants à se positionner en intégrant des points de vue qui reflètent la diversité des membres qui adhèrent à l'APEGE.

Avec mes très cordiales salutations, auxquelles s'associent les membres du Comité.

Georgette Pugin, Présidente de l'APEGE

1. Rappel des cotisations aux membres concernés

Bon an, mal an, nous devons envoyer un rappel de cotisation à environ 10% de nos 6'593 membres. Nous remercions chaleureusement les personnes qui s'acquittent régulièrement de leur dû et encourageons les personnes qui ne sont pas à jour à le faire sans tarder. Depuis début 2019, sur 170 nouvelles adhésions, 34 (20%) n'ont pas été confirmées par un paiement de cotisation et reçoivent donc un rappel.

Nous rappelons ici que l'APEGE (Association de défense des pensionnés) est indépendante de la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève) et que seules des raisons techniques font que vous recevez notre courrier d'adhésion par l'intermédiaire de la CPEG.

Pour une bonne gestion de nos fichiers, n'oubliez pas de communiquer à l'APEGE (courrier postal : APEGE, 1200 Genève ou électronique admin@apege.ch) tout changement dans vos coordonnées personnelles.

2. Dossiers en lien avec les retraité.e.s

Parmi les dossiers en cours, l'APEGE a été amené à traiter les points suivants :

2.1 L'adaptation des pensions en fonction de la réalité quotidienne

Le renchérissement du coût de la vie dans certains domaines - dont les primes d'assurance maladie qui ont explosé toutes ces dernières années, les loyers élevés - est pourtant bien réel. A la longue, on constate la précarisation des retraités dont le salaire était bas, et les femmes en sont les premières victimes.

En 2019, une fois de plus, le Comité de la CPEG a pris la décision de ne pas indexer les pensions compte tenu du niveau insuffisant de la réserve de fluctuation à fin 2018, ainsi que de la fragilité de son équilibre financier à moyen terme.

A la demande du Comité de l'APEGE, Bernard Dumont, unique représentant de tous les pensionnés auprès du Comité de la CPEG, a fait entendre la voix des retraités avant cette prise de décision auprès des représentants des employés et des employeurs, mais il n'a pas été suivi.

2.3. Rattrapage du gel de l'annuité 2016

Il concerne les actifs mais aussi les pensionnés qui ont pris la retraite entre 2016 et 2019.

Bref rappel des faits : Le 17 décembre 2015, le parlement avait supprimé l'automatisme des mécanismes de progression salariale (2% d'augmentation du salaire annuel) et confié au seul Conseil d'Etat la compétence de verser ou non l'annuité. En février 2016, le Grand Conseil a abrogé cette loi. Le Conseil d'Etat a promulgué la loi du 17 décembre, puis a pris la décision de geler la progression salariale. En avril 2016, après une grande mobilisation des fonctionnaires, la seconde loi votée enlève la compétence au Conseil d'Etat de bloquer l'annuité.

C'est ce procédé qui a été déclaré non conforme par la Cour de justice. Le Tribunal fédéral donne raison à la justice genevoise et tort au Conseil d'Etat. Les arrêts de justice obligent l'Etat à verser l'annuité refusée en 2016.

Les annuités 2016 devront être versées à 45'000 personnes environ, ce qui représente un montant considérable : l'affaire va coûter 218 millions de francs (et non 150 comme initialement prévu). Cette somme totale impressionne, elle est de moins de 100 francs par enseignant.

La commission des finances du Grand Conseil a voté le 16 octobre un crédit pour rattraper le gel illégal de l'annuité 2016. Cette somme servira à rembourser l'annuité sur 2016 – et ses conséquences sur les années suivantes. Tout sera payé d'ici fin 2019, l'annuité 2016 et les effets de rattrapage pour les années 2017, 2018 et 2019, en un seul versement.

2.3. Modification des conditions d'octroi du calcul des pensions d'enfant de retraités

Convoqué.e.s en Assemblée ordinaire le 17 juin, les délégué.e.s ont découvert à l'ordre du jour du Comité de la CPEG cette mesure structurelle présentée en 2017 (cf. CPEG INFO No7). Rappelons que le 2^e train de mesures avait reçu, à l'unanimité, un préavis défavorable de l'ADE. Ces mesures, restaient en suspens, dans l'attente d'une recapitalisation de la Caisse. La loi 12228 ayant été adoptée, l'ADE était appelée à voter l'abrogation de ces mesures. Or, juste avant ce point, le préavis des délégués était attendu sur les modifications des pensions d'enfants de retraités. Pour mémoire :

- Report de l'ouverture de la pension d'enfant de retraité au moment où le pensionné atteint l'âge pivot, et non plus dès 60 ans comme actuellement.
- Pensions d'enfants de retraités ouvertes aux enfants nés avant le départ en retraite de l'assuré.
- Montant de la pension plafonné à celui de la pension calculée selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (350 francs), en lieu et place des 20% de la pension de retraite versés actuellement.

A la majorité, les délégués ont donné un préavis négatif. Le 21 juin, dans le cadre de ses travaux d'adaptation constante du Règlement de prévoyance de la CPEG, nous apprenions en page 2 du CPEG INFO No 9 que le Comité de la CPEG avait pris 3 décisions, dont celle en question ici, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 - Remise en question en cours !

3. L'APEGE recherche, dans l'immédiat, un trésorier et un trésorier suppléant

Le 18 mars 2020, se tiendra l'Assemblée générale statutaire. A cette date, il sera procédé à l'élection des membres du Comité et du/de la président.e. Le trésorier de l'APEGE, Monsieur Giancarlo Mancini, qui occupe ce poste depuis la fusion de l'AMPIA et de l'ADP-EPM en 2014, ne renouvellera pas son mandat en 2020. Le Comité lance un appel auprès des membres pour préparer la relève. Dès à présent, le trésorier en place souhaite partager son expérience afin que le passage du témoin s'effectue dans les meilleures conditions. En cas de besoin, pendant la phase transitoire après l'AG, il restera encore disponible. Si cette offre vous intéresse, et que vous êtes motivé.e par la défense des pensionnés de la CPEG et prêt.e à entrer, d'abord à titre d'observateur-trice, au Comité de l'APEGE pour découvrir avec G. Mancini les différents aspects que recouvre cette fonction spécifique (décrite dans le Cahier des charges), n'hésitez à nous contacter (admin@apege) ! Un entretien sera organisé avec les candidats. Les retraité.e.s de fraîche date à l'APEGE seront les bienvenu.e.s !

4. Activités culturelles et de loisir proposées par l'APEGE

Le site internet de l'APEGE (www.apege.ch) est mis à jour et sécurisé. Vous pouvez, commander en ligne les billets pour les spectacles et les concerts. La commande par courrier postal reste bien sûr possible. Pour rappel, les documents (PV et comptes-rendus) sont accessibles aux membres dans un espace qui leur est réservé (mot de passe: apege1820).

Les deux excursions (Papiliorama et Palais fédéral) et les deux cafés-conférences, avec Joseph Incardona et Jean Philippe Rapp, ont été très appréciées par les participants. La possibilité d'inviter une personne par membre sera reconduite.

Pour 2020, deux excursions d'une journée et deux cafés-conférences sont en préparation. A partir de janvier, le programme complet se trouvera sur le site de l'APEGE.

Le point fort de la saison a été l'anniversaire des 5 ans de l'APEGE - née la fusion entre l'AMPIA et l'ADP-EPM – que l'association a fêté le 29 août dans le cadre enchanteur du Domaine de Penthes. baigné de soleil. Près de 200 personnes réunies autour d'un repas ont partagé amitié et bonne humeur.

La rubrique « Avantages Membres » est en constante évolution : de nouvelles offres viennent s'ajouter. Pour y accéder, utilisez le mot de passe : avantagesapege2018 (*lettres minuscules*).